



Ville de Montréal
Service du capital humain

Description de tâches

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
ÉBÉNISTE	601910	014745	16

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la confection et la restauration de meubles de haute qualité ou de style ainsi que d'articles décoratifs de tout bois.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou de schémas. Il doit pouvoir exécuter à un haut degré de précision et conformément aux règles du métier, les diverses opérations que requiert la réalisation des travaux d'ébénisterie qui lui sont confiés. Le travail est contrôlé régulièrement par un employé de rang supérieur.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Trace, sur le bois, le contour des pièces à fabriquer; choisit le bois le plus approprié et lui fait subir les transformations nécessaires à l'aide des machines à bois.
2. Bâtit, à partir des plans, des prototypes à grandeur naturelle servant de modèles aux menuisiers dans la fabrication en série.
3. Procède au débitage des pièces de bois coûteux servant aux menuisiers d'atelier de fabrication; fait les ajustements de précision et les derniers assemblages de pièces spéciales et voit à leur donner une finition particulièrement soignée.
4. Fabrique, transforme et restaure du mobilier de style ou de haute qualité.
5. Règle, ajuste, opère et entretient les machines-outils.
6. Façonne des moulures, taille des rainures, prépare et colle les placages et revêtements.
7. Effectue, lorsque requis, des travaux de menuisier d'atelier de fabrication.
8. Conduit un véhicule approprié pour accomplir ses fonctions (camion, camionnette, etc.).

Sty
16

Sty
16
MS

QUALITÉS REQUISES

Bonne connaissances:

- du français parlé et écrit

Connaissances supérieures:

- des qualités et des usages des différentes essences de bois
- des techniques, des pratiques, et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier
- des risques du métier et des méthodes préventives

Habilités:

- à effectuer les travaux conformément aux règles du métier
- à utiliser l'outillage nécessaire au travail
- à exécuter le débitage des bois coûteux sans pertes inutiles
- à lire des plans et à tracer des patrons et croquis
- à faire preuve de bon goût dans la réalisation de travaux d'ébénisterie

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville: détenir un permis de conduire provincial classe 5.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction:

- Détenir un certificat d'études du niveau secondaire, pertinent à la fonction, d'une institution reconnue par le Ministère de l'éducation.

Expérience:

- Quelques années d'expérience en qualité d'ébéniste.

ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir la fonction.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
<i>Sophie Bisson</i> <i>Benoit Gauthier</i>	2008	09	10	<i>Jean-François Gauthier</i> <i>Michelle Gauthier</i>